

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Meyrargues

Introduction

L'association ADAVA "Association de Droit au Vélo à Aix" veut œuvrer pour le développement du vélo à Meyrargues en permettant au plus grand nombre de se réappropriier l'usage de ce mode convivial, économe, bon pour la forme, et la qualité de l'air pour tous. Elle propose aux listes candidates à Meyrargues de prendre des engagements pour la prochaine mandature, à travers ce questionnaire.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : - Accès à la zone d'activité de la Coudourousse

- Liaison avec la piste cyclable au pont de Pertuis
- Accès à la plaine et au quartier du moulin
- Accès aux quartiers ouest

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : - Groupe scolaire

- Médiathèque
- Plateau sportif
- Zone commerciale de Pertuis

Installer une « rampe à vélo » pour monter avec son vélo par le nouvel escalier au plateau sportif

Action n°5 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines (Le Puy sainte Réparate, Pertuis et Peyrolles par exemple)..

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que

sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°9 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°10 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment

- rue Emile Zola

Action n°11 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé au niveau de certains arrêts de bus et de la gare SNCF, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°13 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°14 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Promouvoir une culture vélo

Action n°15 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°16 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°17 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°18 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.